

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 2 avril 2019 à 19h, à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante:
Bâtiment commercial situé au 13201, rue Sherbrooke Est, district de Pointe-aux-Trembles

L'objet de cette demande est :

Permettre l'aménagement de trois (3) cases de stationnement dans la cour avant pour le bâtiment commercial existant sis au 13201, rue Sherbrooke Est, alors que le Règlement de zonage interdit une aire de stationnement en cour avant, aux conditions suivantes :

- Les cours avant, hormis l'aire de stationnement, les accès et voies véhiculaires doivent être gazonnés;
- La voie d'accès donnant sur la rue Sherbrooke doit être d'une largeur maximale de 3,75 mètres;
- La voie de circulation doit être à sens unique : l'entrée sur le terrain se faisant par la voie d'accès depuis sur la rue Sherbrooke et la sortie se faisant par la voie d'accès donnant sur la 32e Avenue;
- La case de stationnement donnant en partie dans la cour latérale doit être délimitée au nord par une bordure de matière minérale fixée dans le sol d'une hauteur de 15 cm ou plus.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 13 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat